

La borne de recharge au cœur du VE et des hybrides

jeudi, 07 octobre 2021

Organisée par Bornes Solutions, une table ronde réunissant différents acteurs de la mobilité a permis de faire le point sur le rôle essentiel de la borne de recharge dans le marché du véhicule électrique. Malgré une volonté de réduire l'impact environnemental, il reste quelques freins à surmonter. Et le réparateur indépendant a un rôle éminent à jouer dans ce domaine...



Assis, de gauche à droite : Jacky Delorme, Yoann Magaut, Cécile Goubet, Jérôme Princet et Maxime Dupas

Le mardi 05 octobre 2021, Bornes Solutions, groupe Ocea, organisait une table ronde ayant pour thème « Les bornes de recharge électrique dans le cadre d'un usage professionnel et personnel ». Différents intervenants étaient présents, tels Cécile Goubet de l'Avère-France, Jacky Delorme de MG Motor, Yoann Magaut d'Harmonia Mobility, Jérôme Princet de Bornes Solutions et Maxime Dupas de TotalEnergies. Ainsi, selon ces derniers, 80 % de la recharge se fait dans un cadre privé pour 20 % en bornes publiques et stations-service.

À fin 2021, le territoire comprendra environ 600 000 point de recharge en entreprises et cadre privé et 100 000 en points publics. Si l'on compte actuellement plus de 650 000 véhicules électriques en circulation en France, le parc devrait atteindre les 4,8 millions de VE et PHEV (hybrides rechargeables) en 2028 et les 14 millions en 2035.

L'idéal serait de disposer d'une prise pour 12 véhicules électriques et d'une pour 16 VE et PHEV. À noter : lors des dernières Rencontres Flottes Auto de Paris, 30 exposants étaient des opérateurs spécialisés

dans la recharge...

Empreinte carbone

Côté véhicules, on remarque une forte progression des électriques et hybrides dans la location longue durée. Cette tendance s'explique par les politiques de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), qui cherchent à limiter leur empreinte carbone. En 2022, un renouvellement partiel des flottes devra s'appuyer sur des véhicules encore moins polluants. Ainsi, le coût de détention du véhicule va être un facteur déterminant dans les critères d'achat. Il y a donc fort à parier que l'hybride et l'électrique vont être de plus en plus acquis par les entreprises (80 % envisagent de passer à une énergie propre d'ici à 2024), comme du reste par les particuliers. Ce qui pose justement le problème de la recharge.

Si le nombre de bornes publiques devait augmenter au fil du temps, seront-elles en nombre suffisant pour couvrir la demande ? Se pose également le problème de l'installation de prises dans les entreprises. Si des normes ont été établies pour que les bâtiments de commerce et du tertiaire disposent en pré-équipement de 20 % de places et de 5 % pour les bâtiments existants, intervient la problématique pour le propriétaire de l'immeuble d'obtenir toutes les autorisations.

Et se pose aussi la question pour les entreprises, comme du reste pour les particuliers : si ma place est libre, qui me dit qu'un voisin ne vient pas se brancher sur ma prise pour faire son plein à mon insu ? Et cette question est encore plus cruciale pour l'entreprise qui fait installer une prise au domicile de son collaborateur.

Marché en mutation

Si 9 Français sur 10 souhaitent réduire leur impact environnemental lors de leurs déplacements, il y a encore de nombreuses hésitations, principalement économiques. On remarque toutefois que, selon Ipsos, 20 % devraient acheter un véhicule électrique ou hybride rechargeable d'ici à 5 ans et 48 % y réfléchissent. Si le marché semble être dans une phase de mûrissement, le problème des bornes de recharge reste complexe, car il va falloir qu'il s'adosse à la progression des ventes de VE et PHEV.

Il est aussi nécessaire de bien informer les utilisateurs, car certains ne connaissent pas exactement le type de borne nécessaire au rechargement de leur véhicule. Dans ce cas, il peut y avoir une perte de temps et une perte financière pour le détenteur. C'est pour cela que les informations et conseils de l'Avere-France sont utiles à tous.

Le marché automobile est en pleine mutation avec l'électrique et l'hybride et les réparateurs indépendants ne doivent pas rester spectateurs : outre le fait de se former pour pouvoir intervenir sur ce type de véhicule en toute sécurité, ils doivent aussi d'ores et déjà prévoir des points de recharge dans leurs ateliers ou sur leurs parkings. Dans un très court laps de temps, un automobiliste ne comprendra pas pourquoi son garagiste ne lui offre pas un tel service. À vos bornes, prêt...